

**Déclaration certifiée exacte**

Nom du signataire : .....

le .....

Signature et cachet

Code adhérent :

Code SIREN :

**BORDEREAU DE VERSEMENT 2019**

Nous retourner un exemplaire daté et signé avec votre règlement **avant le 1<sup>er</sup> mars 2019**.  
 Tout paiement reçu après le 1<sup>er</sup> mars 2019 est susceptible d'entraîner une majoration vis-à-vis du Trésor Public pouvant atteindre deux fois le montant de la contribution et est non libératoire vis-à-vis du FAF.TT.

**Répartition du personnel / Exercice 2018**

|        | Permanents CDI | Permanents CDD | Intérimaires CTT et CDII | Total |
|--------|----------------|----------------|--------------------------|-------|
| Hommes |                |                |                          |       |
| Femmes |                |                |                          |       |
| Total  |                |                |                          |       |

**Base de calcul de votre contribution**

 ETT de moins de 11 salariés  ETT de 11 à moins de 50 salariés  ETT de 50 à moins de 300 salariés  ETT de 300 salariés et plus 

 Année de franchissement du seuil de 10 salariés :  de 20 salariés :  de 11 salariés : 

 Masse salariale globale 2018..... MSG  €

 Masse salariale intérimaires 2018..... MSI  €

 Masse salariale CDD 2018..... MS CDD  €

 Versement du CPF Oui  Non 

**Si vous ne versez pas votre contribution CPF au FAF.TT, merci de nous joindre votre accord d'entreprise justifiant de la gestion en interne du CPF ainsi qu'une déclaration faisant état des dépenses consacrées au financement du CPF.**

**ENTREPRISE DE MOINS DE 11 SALARIÉS**  
 ou ayant franchi le seuil de 11 salariés à partir de 2015

 PLAN DE FORMATION.....MSG x 0,40 % = A  €

 PROFESSIONNALISATION.....MSG x 0,15 % = B  €

**VERSEMENT AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT FORMATION**

 Investissement formation.....MSG x 0,60 % = C  €

 Acompte(s) versé(s) HT au FAF.TT en 2018 sur MS 2018..... = D  €

 Versement HT versé à un OPCA interprofessionnel sur MS 2018 Nom OPCA  = E  €

 Dépenses HT réalisées sur l'investissement formation en gestion directe ..... = F  €  
 (merci de nous joindre votre attestation émise par votre CAC ou votre Expert-comptable)

 Versement à effectuer pour l'investissement formation..... C - D - E - F = G  €

 CIF CDD .....MS CDD x 1 % = H  €

**TOTAL HT** A + B + G + H = I  €

**TVA à 20 % ou 8,50 % DOM-TOM** TVA x I = J  €

**TOTAL TTC A RÉGLER** I + J = K  €

## ENTREPRISE DE 11 SALARIÉS ET PLUS

Pour calculer le montant de la contribution de chaque dispositif (Plan de formation, Professionnalisation, CIF, CPF, FPSPP), appliquez à la masse salariale globale 2018 les différents taux ci-dessous en fonction de votre taux de contribution total «T» ; «T» varie en fonction de votre tranche d'effectifs et / ou des effets de lissage pour le franchissement du seuil de 10 ou de 11 salariés (cf. mode d'emploi p. 8 et suivantes).

### CONTRIBUTION AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

Si T = 1,10 % ..... MSG x 0,17 %  
 Si T = 1,30 % et effectif total compris entre 11 et moins de 50 salariés ..... MSG x 0,20 %  
 Si T = 1,30 % et effectif total compris entre 50 et moins de 300 salariés..... MSG x 0,10 %

} = L  €

### VERSEMENT AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT FORMATION

Investissement formation..... MSG x 0,60 % = M  €  
 Acompte(s) versé(s) HT au FAF.TT en 2018 sur MS 2018..... = N  €  
 Versement HT versé à un OPCA interprofessionnel sur MS 2018 Nom OPCA  = O  €  
 Dépenses HT réalisées sur l'investissement formation en gestion directe ..... = P  €  
 (merci de nous joindre votre attestation émise par votre CAC ou votre Expert-comptable)  
 Versement à effectuer pour l'investissement formation.....M - N - O - P = Q  €

### CONTRIBUTION AU TITRE DE LA PROFESSIONNALISATION

Si T = 1,10 % ..... MSG x 0,34 %  
 Si T = 1,30 % et effectif total compris entre 11 et moins de 50 salariés ..... MSG x 0,40 %  
 Si T = 1,30 % et effectif total compris entre 50 et moins de 300 salariés..... MSG x 0,50 %  
 Si T = 1,30 % et effectif total supérieur ou égal à 300 salariés..... MSG x 0,60 %

} = R  €

### CONTRIBUTION AU TITRE DU CIF

Si T = 1,10 % ..... MSG x 0,25 %  
 Si T = 1,30 % ..... MSG x 0,30 %

} = S  €

### CONTRIBUTION AU TITRE DU CPF

Si T = 1,10 % ..... MSG x 0,17 %  
 Si T = 1,30 % ..... MSG x 0,20 %

} = T  €

### CONTRIBUTION AU TITRE DU FPSPP

Si T = 1,10 % ..... MSG x 0,17 %  
 Si T = 1,30 % ..... MSG x 0,20 %

} = U  €

### CONTRIBUTION AU TITRE DU CIF CDD

CIF CDD .....MS CDD x 1 % } = V  €

## MONTANT DE VOTRE CONTRIBUTION

TOTAL HT ..... L + Q + R + S + T + U + V = W  €  
 TVA à 20 % ou 8,50 % DOM-TOM..... TVA x W = X  €  
 TOTAL TTC A RÉGLER ..... W + X = Y  €

## MODE DE RÈGLEMENT

VIREMENT (veuillez indiquer votre code adhérent et votre raison sociale en tête de libellé de votre virement)

CHÈQUE (un seul chèque à l'ordre du FAF.TT à joindre à votre bordereau)

#### IBAN

FR76 1020 7001 2670 2104 4000 205

#### BIC

CCBPFRRPMTG

#### Domiciliation

BP RIVES PARIS

Conformément aux dispositions en vigueur de la Loi Informatique et Libertés et du RGPD, vous pouvez le cas échéant, exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité, ou de limitation des Traitements des information qui vous concerne y compris des données personnelles.

Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il vous suffit d'en faire la demande au Délégué à la Protection des données personnelles (DPO) en lui faisant parvenir les éléments nécessaires à son identification, par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@fafft.fr.

**En cas de non-paiement ou paiement partiel et à défaut d'accord amiable, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent pour connaître de l'action en recouvrement judiciaire.**